

9.4 Liste des recommandations

Recommandation 1

Que Radio-Canada poursuive son programme de remplacement des stations privées affiliées par ses propres émetteurs en vue d'offrir un service radiophonique complet à tous les Canadiens, conformément aux objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*.

Recommandation 2

Que le CRTC modifie la réglementation de la télévision par câble de manière à obliger les entreprises de câblodistribution à transmettre en priorité non seulement les signaux stéréo (MF) français et anglais de Radio-Canada, mais également les signaux mono (MA) français et anglais de Radio-Canada, en même temps que les sous-porteuses voulues, sans égard au fait que ces signaux proviennent d'une source locale ou régionale, ou d'un satellite.

Recommandation 3

Il faudrait que les budgets d'immobilisations de Radio-Canada lui permettent d'étendre progressivement la transmission de ses services stéréo en français et en anglais.

Recommandation 4

Que Radio-Canada continue d'étudier la possibilité de vendre des émissions radiophoniques par souscription au Canada mais que la Société ne se lance pas dans un tel projet aux dépens de son auditoire ou de ses budgets actuels.

Recommandation 5

Le CRTC devrait assujettir les réseaux et les stations de radio de Radio-Canada à des exigences de contenu canadien plus sévères que les stations de radio privées en ce qui concerne toutes les catégories de musique et ce, pendant toute la journée de radiodiffusion. La Société Radio-Canada devrait aussi aider et faire connaître les artistes et les interprètes régionaux par l'intermédiaire de ses centres de production de toutes les régions.